CR réunion Presur  13 /02/2024

Présents
Marc Bouverne, Gérard Camus, Philippe Caramello, Thierry Cheriot, Francine Chich, Didier Coupeau, Hervé Durand, Frédéric Duval,  JPierre Fondin, Dominique Gastaldi, James labruyère, Daniel lambert, Philippe lebrun, Pierre Le Cabec, Joel Lemoine, JPierre Lucas, Fabienne Mondié Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Bernard Rochet, Danièle Pruvot, Chantal Signoret-Dussutour, Michel Villequey,

Invité  Dominique Gury
Excusés  Brigitte Rondel, Jean-Pierre Fondin, Philippe Caramello
Absents Nicole Boubée

Début 18h 04
Jean Saleilles : ouvre la séance
Nous remercie de l'accueillir. Il rappelle quil y a eu  des années difficiles  et que le bénévolat a beaucoup souffert mais à la FPF ça va, les bénévoles sont toujours là. La carte d'adhérent est au-delà des concours, la carte d'adhérent matérialise le « faire ensemble » ce qui se passe dans les UR est très important , car c'est le relais de ce qui se décide au niveau du CA , mais c'est aussi plein d'idées qui remontent ensuite et qu' on peut exploiter.
Les concours sont des moments de compétition mais Jean souhaite que ce soit aussi des moments de partage.
Nous sommes à ce jour autant que l'année dernière, c'est bien mais pas de vraie progression, malgré toutes les actions faites. Des comportements ont changé, les adhésions stagnent quand même un peu : 1630 nouveaux et 1630 perdus
Il suffirait de gagner 1 adhérent de plus par club pour avoir 500 adhérents de plus. A bon entendeur …
Cette année Festival de la FPF au Creusot, ( UR 24) on y verra des photos, de l'audiovisuel, des partenaires, des auteurs, des invités….et une surprise. (Dominique G  va  l'annoncer )
Candidatures : dans le CA il faut répondre à toutes les attentes.

Ce ne sont pas des cartes de visite. Faire partie du CA veut dire prendre des missions, faire des actions, participer aux réunions de travail, venir répondre à un maximum de questions posées par les adhérents.
Reconnaissances : 170 sont remises chaque année, des bénévoles s'investissent dans les clubs, les régions. Il n'est pas systématique d'avoir un avancement tous les 2 ou 3 ans.
Nouveau système : DG nous en parlera plus tard

Candidatures pour 1er, 2è et 3è collège : on a besoin de tous, tous les investissements sont utiles : secrétariat, formation, distinctions, jeunesse, adjoints, suppléants, partenariat…

Jean dit qu'il est dans sa 5è année de FPF et s'y trouve toujours aussi bien, est ravi de rencontrer les uns et les autres lors des concours, des festivals, il est à disposition des uns et des autres tant qu'il le peut . il n'y a pas de question sans réponse.

N'oubliez pas les web conférences, ouvertes à tous, facilement accessibles, elles sont là pour rencontrer des auteurs, des partenaires. Ceux qui s'en occupent sont Olivier Mühlhoff et Youssef Chennoufi.
Rdv au Creusot, bonne réunion de travail. Jean précise que c'est bien si ça ne va pas mais aussi si ça va bien.

Bonsoir Jean, à bientôt.

DG : on commence l'ODJ

**Rescrit fiscal, reconnaissance d'intérêt général** : ça permet à la FPF de recevoir des dons, et ces dons permettent des réductions d'impôts pour les gens qui font des dons. Cette reconnaissance permet de proposer le non remboursement des frais de déplacement, mais le rescrit fiscal permet le remboursement des frais, à 66% de la dépense faite.
Le remboursement est supérieur à ce que la FPF propose aujourd'hui, donc celui qui a fait le don s'y retrouve.

La FPF s'y retrouve aussi car elle sort moins d'argent

C'est intéressant aussi pour les UR. L'UR 14 fonctionne déjà comme ça.
G Camus : Est-ce que ça concerne tout le monde ou seulement en frais professionnels ? DG : non, ça concerne les gens qui ont une action, une mission dans l'UR
Chantal SD dit que c'est un don à une association
DG nous montre un certain nombre de liens. Il a fait des recherches et nous communiquera les liens.

3 conditions
Que la gestion soit désintéressée
Que ce ne soit pas une activité lucrative
Que ce ne soit pas destiné à un cercle restreint

La procédure : un document à remplir, à renvoyer à un correspondant. C'est un document libre et il y a un exemple pour dire ce qu'il faut mettre dedans.
Il y a un modèle de document, même si nous ne sommes pas concernés par tout.
Il faut que chacun lise, digère et on en rediscutera.
Il y a aussi la liste des gens à qui il faut envoyer, il y a une adresse pour chaque département
DG nous envoie les liens, et on en reparlera.
C'est très intéressant pour le budget des URs, ça fait faire des économies pas négligeables

Joel Lemoine, dit qu'il fait déjà cela pour la rando. La Fédé de rando l'a fait et les clubs sont inclus dedans. Pour eux il n'y a pas de rescrit fiscal, il y a un crédit d'impôt.
Le crédit d'impôt est soldé au mois d'Août, et s'il y en un , il y des avances versées en janvier .
Pour les non imposables, un texte est sorti en 12 /2022
La dernière grille a été modifiée. C'est la même grille que pour le particulier qui roule en voiture. La grille réactualisée sort en février. Avant il y avait un forfait, et maintenant tout le monde a

la même grille, que ce soit un salarié , soit un bénévole qui fait don à son association.
Il faut renvoyer la note de frais avec le Cerfa de l'association.
Les impôts acceptent le Cerfa, et on doit mettre la note dans la bonne case.
Il faut bien garder toutes les pièces justificatives si on a un contrôle, à garder au min 3 ans., mais on n'a pas à les envoyer.
Il faut tout noter au fur et à mesure pour ne rien oublier ;

Michel Villequey voudrait avoir les démarches de la FPF
DGastaldi lui dit que ce n'est pas pareil car la FPF a un salarié, et en plus vend les Florilèges et les France Photo, comme le rappelle D Pruvot.
Ch Signoret-Dussutour dit qu'elle a des archives et qu'elle peut les fournir si besoin.( elle peut les rechercher )
Le fait d'organiser des concours open montre qu'on s'adresse à tout le monde, on est association loi 1901 sans bénéfice, et on n'a pas de salarié.
C'est relativement simple.
La trésorière de l'UR 14 a fait un document Excel qui porte tous les points remboursables. Les lieux, les déplacements, les parkings, les trajets. Cette feuille Excel calcule automatiquement la valeur à déclarer.
Cela permet de remplir le Cerfa et on le renvoie à chaque personne pour qu'elle fasse sa déclaration.
Ça concerne les juges, les commissaires, les membres du CA qd ils se déplacent. Les repas peuvent être pris en compte aussi. Il faut savoir si chacun accepte de rentrer dans ce système.
L'UR 14 a économisé 5000€ l'année dernière

D Pruvot :Si les formations sont ouvertes à des non fédérés, il faut le noter , de même que des actions envers la jeunesse, gratuites

Est-il possible d'avoir un refus ? A priori peu de risques Est - utile d'avoir un appui de la FPF ? NON
Il ne faut pas qu'il y ait d'activité rémunérée.

Il faut dire ce qu'on offre de façon gratuite : les concours open, les expos, ouvertes à tous, les actions jeunesse
Montrer que c'est ouvert à des non fédérés et que ça ne rapporte pas d'argent.
C'est intéressant qu'on puisse aussi faire valoir les repas. Donc toujours demander les notes de restaurant, ou un justificatif du trésorier concernant sa part.
C'est valable pour les gens qui ont un engagement, une mission : les juges, les commissaires qui se déplacent Il n'y a pas de concours open dans toutes les UR, mais c'est intéressant qu'il y en ait, pour obtenir le rescrit.
DG demande une participation de 5 € à ceux qui ne sont pas fédérés, D Pruvot dit que chez elle c'est gratuit.
JP Lucas : dans son UR n'acceptent pas les opens pour le régional.
Certains participants opens qui ont de bonnes photos finissent par rentrer à la FPF, ça peut aider à recruter des gens.
JP Lucas a un challenge de l'UR 15 open
DG : un challenge open et un autre pas open.

F Chich, concours avec open et challenge seulement pour les fédérés.
DG nous redit qu'il répondra aux questions, nous mettra les liens et fera suivre les documents de Chantal

https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/focus/Focus_interet_general.pdf

https://www.economie.gouv.fr/cedef/association-reconnue-interet-

https://www.assoconnect.com/blog/association-interet-general/#proceduregeneral

https://www.captaincontrat.com/creer-son-entreprise/association/lassociation-dinteret-general-definition-et-fonctionnement-me-benhammou

https://www.economie.gouv.fr/cedef/rescrit-fiscal-association

https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/635-PGP.html/identifiant=BOI-LETTRE-000132-20140728

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34246

https://www.impots.gouv.fr/professionnel/le-rescrit-fiscal

G Peyrot-Chevry : quand on fait une formation , le prix pour les non fédérés est quasiment celui d'une carte. Est-ce que ce ne serait pas discriminatoire ?
DG lui répond : Qd on fait une formation pour un adhérent, les frais du déplacement du formateur sont pris en charge par la FPF sur les cartes qui ont été payées par les adhérents. Qd on fait une formation pour qqun qui n'est pas adhérent, il n'y a aucune raison pour que ces frais-là soient pris en charge pour lui.

J Labruyère Il n'y a pas du tout la même proportion de gens qui participent en open, en fonction des clubs ou des UR.
On peut les voir car leurs noms sont en rouge
Certains peuvent ensuite s'inscrire , mais ce n'est pas fréquent

**Candidatures 2 è collège**

Actuellement 5 candidats JP, Lucas,  Francine Chich, DGastaldi, F Mondié et Marc Bouverne , avec un ? appel à d'autres personnes, à des nouveaux présd'UR. Tout le monde sera le bienvenu. Besoin de sang neuf, d'idées…
Au niveau des votes : peut être pas très clair pour tout le monde quant à la procédure

On attend les rapports de Pres d'UR du 1er janvier au 31décembre 2023.
En tant que Presur on peut participer aussi au 1 er collège ou 3 è
Les candidatures doivent arriver avant le 25 mars.

Les gens de clubs qui n'expriment pas leur voix, les voix vont directement aux pres de clubs, sauf s'ils disent expressément qu'ils ne veulent pas.
Précision de D Pruvot : Dans la phase 1, un pres de club ou d'UR est un adhérent et doit voter à la 1ere phase

Les pres de club ; 2 è phase, doivent se connecter et s'exprimer ou donner ses voix au presur. Et il a une voix pour le club Mais s'il ne fait rien, les voix sont perdues . Cela jusqu'au 23 mai.
Ensuite ce sont les pres d'UR : on a les votes pour lesquels on a les voix, et on doit s'exprimer aussi pour le 2 à collège toute cette phase- là sera terminée le 30 mai.
Bien motiver les Présidents de clubs.
T Cheriot demande que soit diffusé le rétro planning
Ce rétro planning sera joint au CR

Il n'y a pas de quorum en AGO pour la FPF, il y en a en AGE.
Loi 1901, pas de quorum pour une AGO mais libre aux associations d'en mettre.
Gérard Camus : si les pres de clubs ne votent pas, les presur n'ont pas de voix. Mais on ne peut forcer personne.
Dans les clubs, les présidents de clubs peuvent laisser leur contact voter, s'ils sont mal à l'aise avec l'outil informatique.
Mais il faut bien qu'ils sachent l'un et l'autre ce que fait l'autre.
C'était déjà comme ça avant l'utilisation de l'outil informatique.

DG **Actions jeunesse dans les UR**
Jean a proposé qu'on puisse avoir un mécénat envers la jeunesse. DG n'a pas encore toutes les réponses de toutes les UR sur leurs actions jeunesse

DG **Point sur les adhésions** 7903 au lieu de 7189, 528 clubs contre 534. Un peu décevant car bon démarrage de saison et ça stagne.
Pas facile de glaner des membres.

James : **règlement des compet**
Pas de problème avec la case à cocher pour savoir si photo animalière , pour les photos thème libre
Dire aux commissaires, que c'est surtout au moment des N2 qu'il faut savoir si la case a bien été cochée.
La limite de photos cochées est de 2 par clubs.
Il y a peut être eu une autocensure des présidents de clubs .

Il y a des gens qui s'inscrivent au super challenge et il ne faut pas mettre les mêmes photos en N2 ou N1. Ou CDF. Des fois on s'en aperçoit après.
Qd un club organise son N1 ou sa coupe il ne sait pas ce que les auteurs ont fait en challenge.
(D Gastaldi :Il y a aussi des pbs et des recalculs avec le Florilège)

James :Pas de mise ne place des quotas cette année. On reste comme on était et on reprendra la saison prochaine qd les tests seront faits
Penser qu'il existe toujours des hors quotas et attendre début avril pour avoir la main pour les N2 car on n'est pas sûrs des quotas qu'on a sur les quotas

D Gury : qd le commissaire utilise la fonction N2 de coloc, dire que ça peut encore évoluer
Le liste N2 est juste une information, ça peut encore évoluer. Il faut garder toutes les photos à la fin du régional. Il ne faut pas rendre les photos tout de suite. On les garde jusqu'après le N2 et on renvoie tout après.
On peut tout garder et tout redonner en même temps.
Certains les redonnent au moment de leur AG.

Autre cas : parmi les presUR quelqu'un a téléphoné à Jean qu'il y avait des faux noms.
James dit que depuis 10 ans, il y a bp de clubs qui sont en CDF et N1 papier
Il autorise les gens des clubs à rentrer des photos pour les tester et avec un N° qui ne montait pas en N2. Alors en fait ils ont crée un individu open par ex jameslabruyère. Ce n'est pas une triche parce qu'aucun open ne peut monter en N2.
C'est une façon de laisser les gens proposer plus de photos, et gonfler un peu les concours régionaux.
Mais certains ont cru que James avait triché

Quelqu'un qui paye une adhésion devrait pouvoir participer au régional or il ne le peut pas s'il participe en N1 et en coupe. Il y a la barrière du N2.
James veut faire une proposition pour que ce soit possible de faire ce test, et demandera pour l'année prochaine si tout le monde est OK. James fera cette proposition au CA et aux Presur.

TH Cheriot Challenge de l'amitié en UR 18
James dit que dans son UR ça ne les intéresse pas.
MVillequey comprend son explication mais trouve un peu choquant de faire une astuce qui contourne le règlement.il faut que ce soit possible et inscrit dans le règlement et que ce soit automatisé pour qu'ils ne montent pas en N2. Trouve l'idée intéressante mais il faut que ce soit dans les clous
James dit que ce n'est pas écrit de ne pas le faire en régional. Le règlement dit que pour accéder en N2 il ne faut pas être en N1 ou CDF.
James voudrait un open ouvert à tout le monde.
Gisèle Peyrot Chevry : les auteurs ne sont pas récompensés au niveau des régionaux, mais les notes restent. et si on veut tester des images on peut le faire. Ils sont au bas de classement
Les open n'ont pas de cadeau.

Succession d'Alain Wittezaeelle : ( en charge des distinctions FPF et FIAP). Jean voudrait que cette tache soit divisée entre différentes personnes. Rechercher dans les UR et signaler si on trouve des candidats.
TH Cherriot dit qu'il y 4 personnes sont intéressées par le poste .
James ne le croit pas.
James : s'il ya des gens qui ont besoin de précisions, le demander à James qui dégrossit la situation et explique tout ce que fait Alain Wittezaelle.

DGastaldi **Module formation**
Pour s'inscrire il faut être reconnu, : soit on est adhérent soit il faut créer un N° open, ou créer un adhérent dans un club.
Dans ce cadre-là et il peut s'inscrire à la formation à un tarif non adhérent
Il y a encore des choses à mettre au point et on pourra le démultiplier dans les UR plus tard.

**Festival de la FPF**
DG nous partage le préprogramme(le regarder en PJ )
Penser à s'inscrire pour les hôtels
Gérard Holtz fera une conférence sur le sport. Dans le cadre de l'année olympique
D Pruvot rajoute : Possibilité de s'inscrire à une visite guidée le samedi am du musée Nièpce , participation de 10€,
Et le vendredi aller voir les partenaires.

**Reconnaissances au niveau des UR**

Evolution des reconnaissances : système actuel diplôme, médaille bronze argent et or, avec un délai de 2 ans entre chaque.
Si on fait ça, la médaille d'or est obtenue au bout de 7 ans.
Accord par le CA : Création d'une médaille de platine et rallongement des temps entre 2 reconnaissances, soit diplôme-

bronze : 2 ans, bronze-argent : 3 ans argent-or 4ans , or-platine 5 ans.
Ch Signoret-Dussutour : Mais penser assez tôt à donner des diplômes, car on ne peut pas commencer par une médaille d'or et si les personnes sont âgées, elles auraient dû recevoir déjà les stades précédents. On doit respecter toutes les étapes.

**Outlook**
Quand on est sur outlook, il y a les dossiers de réception, et il y a un groupe. Quand un courrier est envoyé aux presur, le mail est reçu dans le groupe FPF presUR. Il faut bien regarder dans ce groupe.
Et certains pensent qu'on ne leur envoie pas de mail. Il faut ouvrir le groupe, et on voit que dans inbox il y a en a plein. Certains le reçoivent aux 2 endroits. On ne sait pas pourquoi certains reçoivent aux 2 endroits et d'autres pas

Prochaine réunion le 11 mars
Il y a des changements dans les UR et si on a des éléments, lui en faire part.
Fin 19h 47

Documents joints :
- planning des élections
- reconnaissances
- préprogramme le Creusot
En PJ - documents rescrit fiscal UR 14
- bordereau réservation staff

# Les reconnaissances : système actuel

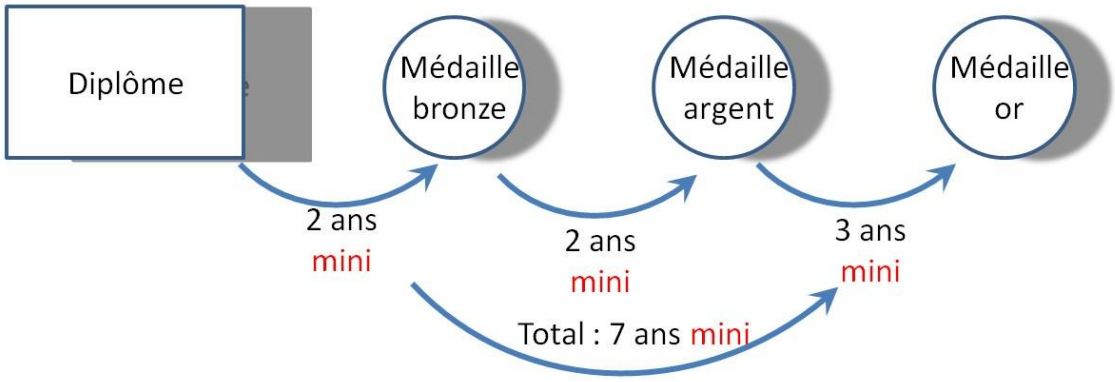

# Les reconnaissances :

## nouveau système

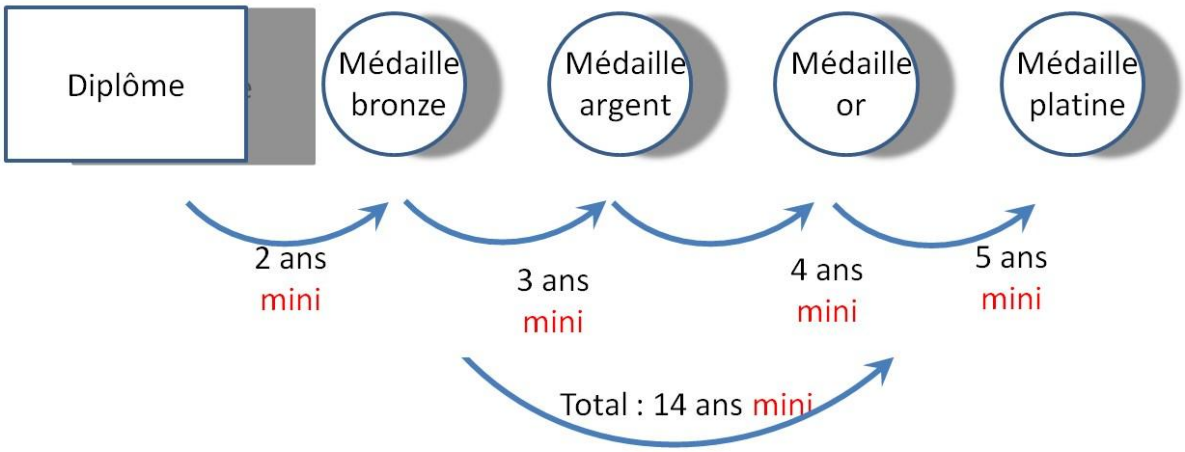

## Planning Élections/votes 2024 –Lettre Fédé avril

Je vous remercie de noter les différentes dates pour les prochaines échéances statutaires.
Je rappelle que les demandes d'articles sont désormais envoyées par Fabienne Mondié, co-assistante de rédaction et que c'est à elle que les textes demandés seront à envoyer.
Un grand merci à Fabienne pour sa précieuse collaboration !
*Danièle Pruvot*
*Responsable du département Publications*

| Actions | Dates | Commentaires |
|---|---|---|
| Réunion du CA suite AG | 5 juin 2024 | Élections du 3ème Collège (par 1er et 2ème Collèges) puis élection du Bureau par les 3 collèges |
| Assemblée générale Ordinaire | 4 juin 2024 | Présentation des rapports<br>Résultats des votes sur les rapports<br>Résultats des élections du ;<br>- Premier Collège<br>- Deuxième Collège |
| Fin des votes | 30 mai | |
| Votes des Presur | Du 24 mai au 30 mai | - Avec leurs mandats venus des clubs<br>- Pour le 2ème Collège |
| Votes des présidents de club | Du 14 mai au 23 mai | Votes des présidents de club avec les pouvoirs des membres |
| Votes des adhérents Début | Du 30 avril au 13 mai | |
| Comité rédaction Lettre | 26 mars | |
| Date limite réception candidatures 1er et 2ème collège | 25 mars | L'appel à candidature sera fait dans un Mot du Président avec les détails de la procédure. |
| Date limite réception articles | 21 mars | |
| Date limite réception rapports des présidents d'UR | 15 mars | |

# 3e Festival Photographique de la Fédération

## les 14 et 15 juin 2024

Le Creusot en Bourgogne

Saône & Loire Département

Invité d'honneur

Gérard Holtz

Fédération Photographique de France

Torcy Saône-et-Loire

Photoclub Le Creusot

Bourgogne UR24

Photos : Photo Club du Creusot